

## Objectif 12 : Établir des modes de consommation et de production durables

Cible ON12.2 – D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.

### Indicateur 12.i1 : Consommation intérieure de matières

#### Concepts et définitions

##### Définition

L'indicateur « **Consommation intérieure de matières** » renseigne la consommation intérieure apparente de matières, la consommation de biens domestiques par habitant, ainsi que la productivité matières.

##### Concepts

La **consommation intérieure de matières** correspond à l'appellation internationale « *Domestic Material Consumption* » (DMC). La DMC est la somme des flux de matières extraites du territoire et celles importées, réduite des flux de matières exportées. Elle correspond ainsi à la quantité de matières consommées par la population présente sur le territoire pour ses besoins propres. Elle ne prend pas en compte les flux « cachés » associés aux importations et aux exportations de matières premières et de produits (ils sont comptabilisés dans l'empreinte matière, indicateur 12.i2).

La **consommation intérieure de matières par habitant** correspond à la DMC rapportée à la population. Elle décrit le niveau moyen d'utilisation des matériaux dans une économie et témoigne du comportement plus économe en ressources.

La **consommation intérieure de matières par unité de PIB** correspond à la « **productivité matières** », ratio rapportant le produit intérieur brut (PIB) à la consommation intérieure de matières (DMC).

##### Champ

France (métropole + DOM).

##### Commentaires

L'indicateur « **Consommation intérieure de matières** » permet de mesurer la transition vers un système économique plus économe en ressources.

L'[article 74 de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte \(LTECV\) de 2015](#) fixe à la France comme objectif de découpler progressivement sa croissance de sa consommation de matières premières, via une hausse de 30 %, de 2010 à 2030, du rapport entre son produit intérieur brut et sa consommation intérieure de matières. Dans le même temps, elle vise à une diminution de sa consommation intérieure de matières calculée par habitant.

La feuille de route pour l'économie circulaire (FREC), lancée en 2018, reprend notamment l'objectif de réduire de 30 % le rapport PIB/DMC (« productivité matières ») d'ici à 2030 par rapport à 2010.

Cet indicateur internationalement reconnu est complété par l’empreinte matière (RMC pour *Raw Material Consumption*, voir indicateur 12.i2) dont la spécificité est de prendre en compte les flux cachés. La DMC s’avère insuffisante pour rendre compte de l’ensemble des matières premières réellement mobilisées pour satisfaire la demande intérieure en biens et services des agents économiques résidents. En effet, si elle comptabilise, en tonnes, l’extraction du territoire, augmentée des importations et diminuée des exportations (en tonnages « douaniers »), elle n’intègre pas les flux indirects de matières premières mobilisées notamment lors des processus de production à l’étranger et du transport jusqu’à nos frontières. L’analyse conjointe de la DMC et de la RMC permet ainsi de dresser un bilan plus complet de la consommation nationale réelle de matières.

L’indicateur « **Consommation intérieure de matières** » est identique à l’indicateur onusien 12.2.2 « Consommation matérielle nationale, consommation matérielle nationale par habitant et consommation matérielle nationale par unité de PIB ».

## Méthodologie

### Méthode de calcul

Cet indicateur est calculé en agréant, en tonnes, les produits minéraux et agricoles ainsi que les combustibles fossiles, extraits du territoire national (métropole et DOM) ou importés sous forme de matières premières ou de produits finis, diminués des exportations, ces deux flux n’étant enregistrés que pour leurs simples tonnages douaniers. Contrairement à l’empreinte matières (indicateur 12.i2), cette consommation apparente ne prend pas en compte les flux indirects, mobilisés à l’étranger. Rappelons que c’est dans le cadre de la comptabilité des flux de matières à l’échelle de l’économie (EW-MFA) que les États procèdent à un rapportage annuel de données à Eurostat, en vertu du règlement n° 691/2011 (modifié n° 538/2014).

L’ensemble des séries et sources utilisées pour son calcul sont actualisées chaque année. Cela entraîne des corrections des séries annuelles.

### Désagrégations retenues

Aucune.

### Désagrégations territoriales

Aucune.

## Source des données

### Description

L’indicateur « **Consommation intérieure de matière première** » est calculé par Eurostat à partir des données d’extraction domestique et d’importations/exportations. Pour l’extraction domestique, les données sont calculées par le Service des données et des études statistiques (SDES), à partir de données agricoles (Agreste), de la FAO (pêches), de l’Insee (Enquête Annuelle de Production). Pour les importations/exportations, les données proviennent des Douanes françaises.

Les indicateurs de consommations intérieures de matières par habitant et par unité de PIB sont calculés par le SDES.

La série de population utilisée est la [population totale au 1er janvier – France \(inclus Mayotte à partir de 2014\), parue le 16/01/2024](#).

La série de PIB utilisée est celle des [comptes nationaux annuels base 2020 – PIB approche produit – total des secteurs institutionnels – total des produits – prix chaînés](#), parue le 03/06/2024.

### **Périodicité**

Annuelle.

### **Commentaires (ex. comparabilité dans le temps et dans l'espace)**

Cet indicateur permet des comparaisons dans le temps et entre pays.

## **Références / Publications**

- « [Indicateurs clés pour le suivi de l'économie circulaire – Édition 2021](#) », SDES, avril 2021.
- « [Flux de matières et productivité des ressources](#) », Eurostat.
- « [Comptes de flux de matières – indicateurs principaux](#) », données Eurostat.
- '[Material Resources, Productivity and the Environment](#)', rapport OCDE, février 2015.
- « [Matières mobilisées par l'économie française](#) », SDES, novembre 2024.
- « [L'environnement en France 2020 : focus sur les ressources naturelles](#) », Service public d'information sur l'économie de l'eau, mai 2021.
- « [La consommation intérieure de matières des pays de l'Union européenne, de 2000 à 2019](#) », SDES, mars 2022.